

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CRDT - Centre de Recherche droit et territoire(s)
SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université de Reims Champagne-Ardenne - Urca

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Stéphane Manson, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président(e) : M. Stéphane MANSON, La Rochelle Université

Expert(e)s : M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Université Toulouse 1 Capitole
Mme Alix PERRIN-RENARD, Université Paris-Dauphine
M. Xavier SOUVIGNET, Université Lumière Lyon 2

REPRÉSENTANT(E) DU HCÉRES

M. Tanguy PASQUIET-BRIAND

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de Recherche droit et territoire(s)
- Acronyme : CRDT
- Label et numéro : EA 3312
- Composition de l'équipe de direction : Prof. Serge PUGEAULT

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Centre de Recherche Droit et Territoire(s) (CRDT), unité de recherche de l'Université de Reims-Champagne Ardenne, est organisé en trois axes de recherche: Axe 1 : « Les territoires institutionnels en mouvement » ; Axe 2 : « Les enjeux et transformations des modalités de l'action publique territoriale » ; Axe 3 : « Les nouveaux territoires du droit et de la science politique : approches nationales, comparées et internationales ». L'unité affiche une spécialisation dominante en droit public, spécifiquement en droit administratif, droit des collectivités territoriales et droit de l'aménagement, mais aussi en droit de l'environnement et droit en du patrimoine. Bien au-delà, les thématiques de recherche du CRDT couvrent la quasi-totalité du spectre des disciplines du droit public (droit administratif; droit constitutionnel; droit fiscal et droit public financier; théorie du droit; droit international public; droit comparé). Ces thématiques sont éclairées par des analyses de science politique, sociologie et études en aménagement et urbanisme.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre de Recherche Droit et Territoire(s) (CRDT), labellisé *équipe d'accueil n°3312*, est une unité de recherche placée sous la tutelle de L'Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca). Il se compose, au 31 décembre 2021, de 33 chercheurs majoritairement spécialisés en droit public (32 enseignants-chercheurs et 1 ingénieur de recherche, habilité à diriger des recherches). Il a son siège à la Maison des Sciences Humaines et Sociales (MSHS) de l'Urca, sise à Reims.

Le CRDT a été créé il y a une quarantaine d'années, à la fin des années 1970. Ses créateurs avaient très opportunément choisi pour objet scientifique majeur - sinon exclusif - l'étude de la décentralisation territoriale, au moment même où ce phénomène s'apprêtait à connaître, en France autant qu'en Europe, des développements sans précédent, ininterrompus depuis lors. La signification de l'acronyme CRDT reflétait d'ailleurs avec exactitude pareille spécialisation scientifique : Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale.

De la fin des années 1970 à 2017, le CRDT a su, au gré du temps, tirer un parti efficace de l'expertise qu'il est parvenu à développer autour de la thématique de la décentralisation. L'unité de recherche n'a pas tardé à bénéficier, dans son champ de spécialité, d'une reconnaissance scientifique d'envergure nationale, voire internationale.

À compter de septembre 2016, le CRDT a opté pour une réorganisation profonde, incluant notamment une diversification de ses objets de recherche afin de conduire l'unité vers une configuration scientifique élargie à la thématique des territoires. Les trois axes autour desquels la recherche est actuellement organisée portent témoignage de cette évolution (Axe 1 : « Les territoires institutionnels en mouvement » ; Axe 2 : « Les enjeux et transformations des modalités de l'action publique territoriale ; Axe 3 : « Les nouveaux territoires du droit et de la science politique : approches nationales, comparées et internationales »). Par ailleurs, s'il demeure inchangé, l'acronyme revêt, depuis 2016, une signification différente : Centre de Recherche Droit et Territoire(s).

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le CRDT est intégré à la MSHS au sein de laquelle il côtoie les 10 autres unités de recherche en sciences humaines et sociales de l'Urca. Il prend part à ce titre, depuis 2018, à la structuration du réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Champagne-Ardenne (17 établissements).

Il est, en outre, fondateur (1978) du Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe (GRALE), groupement d'intérêt scientifique (GIS) CNRS, constituant une référence scientifique de premier ordre en droit des collectivités territoriales. La participation du CRDT au GRALE prend des formes institutionnelles et scientifiques diverses (participation des membres du CRDT aux instances de direction du GIS ; direction d'une chronique et

contributions régulières à l'annuaire des collectivités locales ; organisation conjointe de colloques ; programmes de recherche ; publications). Par ailleurs, le CRDT est également membre fondateur (1996) du Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (le groupement d'intérêt public GRIDAUH) ; lequel fédère aujourd'hui le principal réseau de recherche en droit de l'urbanisme en France. Le CRDT est également partenaire du Groupe de Recherche sur l'Action Multilatérale (GRAM. Groupe de recherche en relations internationales, IEP de Paris-CNRS) et membre de la Société Française de Finances Publiques (l'un des chercheurs du CRDT en est l'un des vice-présidents) et du Réseau des finances locales (Université Paris-Est-Créteil et Assemblée des communautés de France).

Le CRDT entretient également de nombreuses collaborations scientifiques, parfois formalisées par la conclusion de conventions partenariales : notamment Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA, rattachée au Premier ministre), Association européenne des représentants territoriaux de l'État, Ecole supérieure d'art et de design de Reims, Institut Georges Chappaz de la Vigne et du Vin en Champagne (en lien avec une chaire Jean-Monnet, occupée par un chercheur de l'Unité).

Enfin, le CRDT entretient des liens internationaux institutionnalisés (convention) avec l'Université Frédéric II de Naples et le Centre de Recherche sur le Développement Territorial (CRDT) de l'Université du Québec à Rimouski.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité	
Professeurs et assimilés	10
Maîtres de conférences et assimilés	21
Directeurs de recherche et assimilés	-
Chargés de recherche et assimilés	-
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	-
Personnels d'appui à la recherche	2
Sous-total personnels permanents en activité	33
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	3
Personnels d'appui à la recherche non permanents	-
Post-doctorants	-
Doctorants	54
Sous-total personnels non permanents en activité	57
Total personnels	90

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULE « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Université de Reims Champagne-Ardenne	31	-	2
Total	31	-	2

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	176
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	67
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	147
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	186
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	-
Total en euros (k €)	576

AVIS GLOBAL

Le CRDT, unité de recherche créée il y a plus de 40 ans, bénéficie d'un enracinement pérenne dans le paysage de la recherche juridique. Unité reconnue, il bénéficie de moyens de fonctionnement (humains et budgétaires) relativement étoffés. Sa production scientifique est régulière et diversifiée. Elle se conforme aux critères de qualité requis par la communauté scientifique des juristes. Le CRDT a – de manière très opportune – maintenu son intégration dans plusieurs réseaux de recherche de premier ordre (Grate ; Gridauh), et s'est investi très logiquement dans le Réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Région Grand Est. Les partenariats internationaux et locaux (collectivités territoriales, organismes professionnels), comme la participation à des programmes et projets de recherche (dont deux projets ANR) apportent une contribution importante au rayonnement du CRDT.

La période évaluée confirme la réussite de la thématique de recherche relative au droit vitivinicole, déjà bien implantée au sein du CRDT. Elle révèle aussi l'émergence et la trajectoire très prometteuse de deux nouveaux thèmes : développement durable d'une part et culture et patrimoine d'autre part. Ces deux thèmes méritent le soutien du CRDT eu égard, notamment, à leur aptitude à fédérer un nombre important de chercheurs de l'unité ; à leur capacité à soutenir la candidature du CRDT à des appels à projets compétitifs ; ainsi qu'à leur compatibilité avec l'objet scientifique « territoire ». En outre, le développement du thème du développement durable est soutenu par l'Urca, en ce qu'il s'inscrit dans l'une des thématiques majeures de la nouvelle « signature scientifique » de l'université : bio-économie et environnement.

Le « territoire », déclinaison actuelle de la thématique de recherche originelle du CRDT (décentralisation), suscite une production régulière de travaux scientifiques (surtout au sein de l'axe 1 : « Les territoires institutionnels en mouvement »), même s'il est affecté d'une moindre visibilité au cours de la période évaluée.

L'attention du CRDT doit être appelée sur deux aspects. D'une part, l'identité actuelle de l'unité n'apparaît pas stabilisée depuis la réorganisation de 2016-2017. La très grande diversité, voire le foisonnement des thématiques abordées par la production scientifique des chercheurs de l'unité, accentués par le flou de l'intitulé des trois axes de recherche, ne permettent pas d'identifier immédiatement les champs d'excellence du CRDT. Un regard panoramique sur la période évaluée laisse apparaître que l'objet scientifique « territoire » n'est pas, ou n'est plus le thème fédérateur pourtant présenté comme tel. Tout au plus justifie-t-il encore la pertinence de l'axe 1 « Les territoires institutionnels en mouvement ». Les cinq prochaines années pourraient être l'occasion de poursuivre empiriquement sur ce point, pour l'achever, la réorganisation engagée en 2017. D'autre part, la dynamique collective, tant au niveau de l'unité qu'à l'échelon de chacun des trois axes, ne transparait pas avec assez d'éclat (cet aspect est d'ailleurs en lien étroit avec la question de l'identité du CRDT). En effet, nombre de thèmes ne sont abordés que par un nombre très restreint de chercheurs, voire par un seul d'entre eux. Sans renier la liberté – précieuse – pour chacun de conduire les recherches de son choix, une dynamique collective pourrait être accentuée par la programmation récurrente de colloques, publications, séminaires, conférences, susceptibles de fédérer un nombre significatif de chercheurs de l'unité.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Dans son rapport de 2017, le comité d'évaluation HCERES formulait trois recommandations d'ordre général.

- Le renforcement du travail collectif.

Le CRDT a pris un certain nombre d'initiatives bienvenues : colloques et actes de colloques notamment, dans la thématique culture et patrimoine (en dernier lieu, la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, en 2022), droit vitivinicole (v. la parution 2022 des *grands arrêts du droit vitivinicole*) ou territoires (la contractualisation des territoires en 2017 ; la différenciation territoriale en 2020 ; la mobilité durable en 2020 également) permettant de regrouper de manière plus resserrée certains membres de l'unité, notamment dans la transversalité de ses 3 axes de recherche. La trajectoire initiée apparaît vertueuse. Elle mérite toutefois d'être confirmée – notamment à l'intérieur de chacun des 3 axes de recherche du CRDT dont les productions scientifiques respectives sont faiblement identifiables – et amplifiée car elle peine, pour l'heure, à porter ses fruits (les ouvrages collectifs et/ou colloques CRDT fédèrent, pour la plupart d'entre eux, un nombre limité de chercheurs de l'unité).

- Une meilleure association des doctorants à l'activité du laboratoire.

Cette recommandation a été prise en compte (salle de travail et de convivialité, équipée en matériel informatique ; rencontres et séminaires entre docteurs sont organisés ; conférences et colloques organisés avec l'association des doctorants). Néanmoins, l'attention consacrée aux doctorants apparaît encore insuffisante ; elle mériterait d'être plus nettement institutionnalisée et renforcée.

- La mise en place d'une nouvelle thématique de recherche – le développement durable.

Sur ce point, le CRDT est parvenu à mobiliser très efficacement une partie de ses chercheurs autour de cette nouvelle thématique, par l'organisation de colloques et la publication d'actes (relatifs à l'eau, aux énergies renouvelables, à la mobilité durable). Des contrats de recherche relatifs au développement durable ont également été remportés par le CRDT (« Smart-Urban-Green » et « POPSU Territoires »). Enfin, à titre plus institutionnel, le CRDT est impliqué dans la constitution de « l'Association pour l'analyse écologique du droit » (2021).

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

Le CRDT est une unité dotée d'une équipe importante de chercheurs (32 EC, 2 PAST et 1 IGR HDR) dont les effectifs sont stables, voire en augmentation. Il bénéficie de ressources financières substantielles, issues de contrats de recherche et de partenariats (plus de 310 000 Euros sur la période évaluée, ainsi que 28 406 Euros de dotation annuelle de la part de l'Urcq).

La politique de recrutement des enseignants-chercheurs est principalement fondée sur les besoins pédagogiques de la Faculté de droit, non pas sur la cohérence scientifique de l'unité.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le CRDT a maintenu et cultivé sa politique de réseau, d'engagement dans des contrats de recherche et partenariats internationaux, de production scientifique abondante et de qualité. La thématique du droit vitivinicole poursuit son épanouissement. Le développement durable et le thème « culture et patrimoine » émergent de manière très prometteuse depuis 2017. Si elle demeure encore perceptible, la thématique du territoire a néanmoins perdu en visibilité.

Les très nombreuses thématiques abordées par les chercheurs du CRDT confinent à l'hétérogénéité.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'organisation et le fonctionnement de l'unité sont régis par un règlement intérieur fondé sur le principe de collégialité autant que sur la bienveillance. Les recettes sont réparties au sein des trois axes de recherche de manière consensuelle, au gré des projets présentés par les chercheurs. En matière de ressources humaines (formation, promotion), le CRDT applique la politique de l'Urca.

Ce mode de fonctionnement en mode « horizontal » n'apparaît pas propice à l'impulsion qui pourrait émaner de l'équipe de direction en vue d'un encouragement plus appuyé aux projets de recherche collective.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Avec un effectif de 32 enseignants-chercheurs et chercheurs, auxquels s'ajoutent deux professeurs associés, le CRDT figure incontestablement dans la catégorie des unités de recherche de grande dimension au sein des disciplines juridiques. De surcroît, ce niveau d'effectif apparaît relativement stable, voire en légère augmentation au cours de la période évaluée (29 enseignants-chercheurs au 1er janvier 2018). Le CRDT apparaît donc en pleine capacité d'assurer une activité scientifique soutenue et visible, autant que de faire entendre sa voix dans les réseaux et institutions dont elle est membre.

Les ressources financières du CRDT sont alimentées par une dotation annuelle de la tutelle (28 406 Euros) abondée par des recettes importantes, pluriannuelles pour certaines d'entre elles, issues des conventions de recherche conclues par l'unité. Par ailleurs, l'unité héberge le programme Vin&Droit de la chaire Jean Monnet. La plupart des colloques et manifestations organisés ou co-organisés par le CRDT bénéficient également de financements et d'aides à la publication (subsides issus des programmes de recherche, réseaux et collectivités territoriales).

Enfin, le CRDT bénéficie de locaux spacieux (bureaux, salle des doctorants, salle de convivialité), dont une partie est partagée avec le CEJESCO, unité de recherche en droit privé.

Points faibles et risques liés au contexte

Le rapport d'évaluation 2017 faisait état de la présence de 4 personnels d'appui à la recherche, en fonction auprès du CRDT. La situation en 2022 apparaît moins favorable, même si elle n'est pas catastrophique, notamment au regard des moyens limités dont disposent, le plus souvent, les unités de recherche dans les disciplines juridiques (un agent affecté au secrétariat ; un ingénieur de recherche HDR ; auxquels il convient d'ajouter les services d'un informaticien de proximité pour la maintenance du site internet de l'unité).

Le CRDT ne mentionne pas les modalités de répartition des financements non fléchés selon les axes de recherche ou les projets.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Au cours de la période évaluée, les chercheurs du CRDT ont su maintenir une production scientifique régulière et de qualité. Le CRDT s'est également attaché à cultiver sa politique de réseau (Grale et Gridauh au premier chef, mais aussi réseau des établissements de la Région Grand Est) ainsi que son engagement dans les contrats de recherche, comme dans les partenariats internationaux.

La réorganisation initiée en septembre 2016 et l'élargissement corrélatif du spectre des recherches ont permis un épanouissement réussi de la thématique développement durable-transition écologique, qui peut, sans aucun forçage, être rationnellement rattachée à l'objet scientifique « territoire ».

Le même constat peut être dressé à la lumière du succès continu et soutenu du thème relatif au droit vitivinicole (si ce n'est que le thème est porté par un nombre très restreint de chercheurs du CRDT), situé à l'interface des questions territoriale et écologique.

Même si elle est moins nettement identifiable, la thématique du territoire, qui a fait la force du CRDT au cours des quarante dernières années (dans le format plus restreint de « la décentralisation »), demeure perceptible au gré de la production scientifique de l'unité. Six à sept chercheurs du CRDT, constituant un « noyau dur », consacrent régulièrement leurs travaux au droit des collectivités territoriales *lato sensu*, spécifiquement au sein de l'axe 1 : « Les territoires institutionnels en mouvement ».

Au regard du projet que l'unité s'était donné à elle-même en 2016 (élargissement et diversification des thèmes de recherche, sans toutefois compromettre par trop ce qui avait, jusque-là, fait le succès du CRDT) le CRDT apparaît aujourd'hui en phase d'achèvement de transition, placée face à des choix qui paraissent en voie d'identification et de clarification (une diversité thématique plus clairement assumée). Le CRDT a pris une nouvelle voie (celle d'une unité de recherche aux thématiques diversifiées) et l'assume parfaitement.

Points faibles et risques liés au contexte

La dimension prospective pour les cinq prochaines années n'est pas envisagée par le document d'auto-évaluation, si ce n'est que la mise en place d'une nouvelle équipe de direction est annoncée.

L'horizon des thématiques de recherche est des plus larges. La diversité des questions abordées confine à l'hétérogénéité. Le rattachement de certaines d'entre elles à la question territoriale apparaît fréquemment des plus précaires, voire n'apparaît pas (droit du médicament, théorie constitutionnelle et théorie du droit, droit parlementaire, droit du handicap, relations internationales, droit international public, études féministes, droit et cinéma, droit et littérature). Ce constat n'obère ni la qualité intrinsèque des travaux y afférents ni la liberté scientifique des auteurs, composante essentielle de la liberté académique.

Il reste que pareil élargissement met en question l'identité du CRDT, par une dilution de la thématique sur le fondement de laquelle l'unité avait, jusque-là, construit et assuré sa notoriété : le territoire. L'axe 3 (« Les nouveaux territoires du droit et de la science politique : approches nationales, comparées et internationales ») est symptomatique à cet égard, tant apparaît incertain, voire artificiel, le rattachement à l'objet « territoire » de sa présentation thématique et de sa production scientifique. La production scientifique collective, dont la qualité n'est pas douteuse, ne manifeste pas non plus un rattachement suffisamment clair à l'objet scientifique « territoire » (3 colloques et actes publiés sur ce thème : la contractualisation en 2017 ; la mobilité en 2019 ; la différenciation en 2020), dont les virtualités sont pourtant fédératrices.

La visibilité des matières structurantes du droit public (droit constitutionnel ; droit administratif ; droits européens ; droit international public), apparaît obscurcie par la très forte pluridisciplinarité de la recherche. Cette situation peut ressortir d'un choix assumé, mais elle mériterait toutefois une réflexion stratégique de la part de l'unité.

Le pari de 2016 (élargissement et diversification des thèmes de recherche, sans toutefois compromettre ce qui avait, jusque-là, fait le succès du CRDT) n'est, pour l'instant, pas gagné. L'unité apparaît, de ce point de vue, en phase de transition, placée face à des choix qui gagneraient à être identifiés plus nettement.

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est organisée et fonctionne sur le fondement du principe de collégialité : un règlement intérieur dessine les contours d'une direction collégiale (un directeur et deux adjoints). Il prévoit un responsable pour chacun des 3 axes, un conseil de laboratoire ainsi que la réunion annuelle d'une assemblée générale.

La politique de formation et de prévention à destination des personnels rattachés au CRDT ainsi que les perspectives de carrière qui peuvent leur être proposées, sont placées sous la responsabilité de l'Urca, avec le soutien de la MSHS.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité n'indique pas la manière dont se concrétise la participation des personnels d'appui à la recherche et des doctorants à la vie institutionnelle du CRDT.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

L'attractivité du CRDT est soutenue par l'intégration de l'unité à des réseaux de recherche reconnus, par sa participation à des sociétés savantes, ainsi qu'à des partenariats fructueux. Le CRDT prend part à des programmes de recherche et de coopération d'envergure européenne.

La faible visibilité de la recherche collective ne contribue pas à l'attractivité du CRDT. Les projets, programmes et partenariats ne mobilisent, le plus souvent, qu'un nombre limité de chercheurs.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le rayonnement scientifique du CRDT et sa contribution à un espace européen de la recherche se réalisent, de longue date, par son appartenance à deux réseaux de recherche de référence, au regard de l'importance de leurs activités et de leur notoriété : le GrALE et le Gridauh. Certains membres du CRDT participent au conseil scientifique du GRALE ; d'autres assurent la chronique annuelle de l'aménagement du territoire dans l'annuaire du droit de l'aménagement de l'urbanisme du GRIDAUH. Le rayonnement scientifique de l'unité est également assuré par les fonctions de direction de collections occupées par certains de ses membres, dans des éditions reconnues notamment, pour l'une, à l'échelle européenne (Bruylant-Larcier ; L'harmattan ; Mare & Martin).

Le CRDT a multiplié les initiatives pour renforcer son rayonnement scientifique. Ainsi, il a rejoint le Gram (GrD du CNRS) et la Société française des finances publiques. L'unité a noué plusieurs partenariats, notamment avec la Direction de l'information légale et administrative ayant abouti à la conclusion d'une convention de partenariat ; Elle organise des conférences citoyennes, à raison de 2 ou 3 par an, permettant des échanges avec des chercheurs d'autres universités et d'autres disciplines, ainsi qu'avec des praticiens. Elle a développé des collaborations avec d'autres unités de recherche, soit de Reims (le Cejesco, unité de recherche en droit privé) soit d'une autre université (Irenee-Lorraine, unité de recherche en droit public) ayant abouti à l'organisation de trois colloques publiés.

Le développement d'une nouvelle thématique sur le développement durable et plus largement sur les questions environnementales, apparaît à la fois pertinent et très porteur en termes de rayonnement scientifique et de contribution à la construction de l'espace européen de la recherche. Il a permis de répondre avec succès à un appel à projet et de développer une recherche européenne et internationale (coopération CRDT / Université Matej Bel de Slovaquie ; projet ANR Smart Urban Green, conduit avec plusieurs universités européennes ; organisation de deux colloques dont l'un en rapport direct avec les axes du centre). La multiplication des publications en anglais, dont la plupart sont liées au thème du développement durable, contribue également à ce rayonnement. Par ailleurs, des ouvrages rédigés par des membres du CRDT ont été traduits en diverses langues étrangères (anglais, portugais, chinois, japonais).

Le dynamisme de l'axe 1 du centre (les territoires institutionnels en mouvement), qui intègre l'étude de nouvelles politiques publiques (notamment, développement durable et patrimoine) mérite d'être souligné. Plus généralement, le nombre significatif d'ouvrages rédigés par les membres du centre ou de participations à des ouvrages collectifs illustrent tout autant qu'elle garantit son rayonnement.

Points faibles et risques liés au contexte

Le flou des axes 2 et 3 (« Enjeux et transformations des modalités de l'action publique ») et « Les nouveaux territoires du droit et de la science politique ») auxquels se rattachent difficilement plusieurs publications, ne favorise pas le rayonnement scientifique du centre sur les nouvelles thématiques développées par certains de ses membres. Les dimensions européenne, internationale et comparatiste ne ressortent pas suffisamment des intitulés des axes. L'intitulé de l'axe 1 ne permet pas d'intégrer clairement les recherches et projets relatifs aux nouvelles politiques publiques en lien avec le territoire.

Les nouvelles thématiques, notamment celle du développement durable, demeurent portées par un nombre très restreint de membres du centre (3). Elles n'ont pas permis, à ce stade, de développer au sein de l'unité une recherche collective. L'internationalisation de la recherche repose également sur un nombre très restreint d'enseignants-chercheurs (6). Les colloques en ce domaine portent sur des thématiques peu transversales et faiblement représentatives des axes du centre. Ils ne donnent pas lieu à des publications de nature à accroître le rayonnement du CRDT.

Le nombre de colloques, manifestations organisés ou co-organisés par le CRDT ayant donné lieu à une publication demeure faible (6/34).

La recherche collective des membres de l'unité demeure plus secondaire.

Le projet ANR *smart urban Green* repose principalement sur un seul membre de l'unité. Il n'a pas permis d'impulser une recherche collective. Le projet entre la France et la Slovaquie, porté par un membre du CRDT, n'a pas non plus permis d'associer d'autres membres de l'unité.

Les colloques, projets et initiatives de l'unité témoignent d'une absence de cohérence dans les recherches résultant d'une grande diversification des disciplines et des thématiques étudiées. Ainsi, par exemple, les conférences citoyennes embrassent des thèmes d'actualité juridique et politique extrêmement divers, sans lien nécessairement avec les axes du centre ni avec les nouvelles thématiques développées.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a développé une véritable politique d'accueil et d'accompagnement des doctorants dans la recherche grâce à l'organisation de plusieurs séminaires annuels et de retours d'expériences sur la thèse et autres travaux de recherche (les « moments d'échanges »).

En outre, le CRDT accueille des enseignants-chercheurs d'universités étrangères (Italie ; Brésil ; Sénégal).

Points faibles et risques liés au contexte

Contraint par les politiques de restrictions d'emplois, le renouvellement de l'équipe de recherche demeure très faible : l'unité n'accueille que deux PAST (pour combien de temps ?) et deux chercheurs associés. Elle n'indique pas le nombre de post-doctorants accueillis sur la période évaluée.

Par ailleurs, le CRDT ne dispose pas de leviers suffisants pour mettre en place une politique de recrutement d'enseignants-chercheurs en cohérence avec ses axes et thématiques de recherche (conception et influence du profil recherche pour les primo-recrutements et mutations). En outre, aucun élément ne permet d'apprécier la politique de formation des doctorants, notamment en vue de leur éventuelle préparation aux fonctions d'enseignant-chercheur. Enfin, le CRDT ne recourt que de manière très limitée aux diverses modalités de financement des études doctorales (pas ou peu de demande de contrat doctoral auprès de l'école doctorale ; deux contrats Cifre seulement).

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CRDT est lauréat d'un appel à projet européen, cofinancé par l'ANR (Smart Urban Green, 2017-2021) doté d'une subvention d'un montant supérieur à 180 000 Euros à destination de l'unité. Par ailleurs, le CRDT participe au projet ANR RefWar, porté par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'unité participe également à des programmes issus d'appels à projets lancés par le ministère de la Transition écologique (POPSU Territoires), Campus France (PHC Stefanik), la Région Grand Est (MUT'Action ; CLIM.VITI.DROIT), l'Union viticole de Sancerre (REAPR. AOC).

Points faibles et risques liés au contexte

Le nombre d'appels à projets compétitifs auxquels l'unité participe demeure limité. De surcroît, ces projets ne font participer qu'un nombre restreint (1 ou 2 personnes) de membres de l'unité.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sans objet

Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du CRDT est régulière, abondante, et de qualité. Elle est également variée, au regard de la très grande diversité des thématiques abordées. Elle se conforme à tous les standards de la recherche juridique (manuels, monographies, articles, notes, chroniques, colloques). Elle est diffusée par des revues et éditeurs reconnus.

De nombreuses recherches paraissent difficilement rattachables à l'un des trois axes et sont portées par un nombre très limité de chercheurs, voire par un seul. La recherche collective ne bénéficie pas d'une visibilité importante.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les modalités de la production scientifique du CRDT se conforment à l'ensemble des standards habituels de la recherche juridique : direction d'ouvrages collectifs, monographies, contributions à des ouvrages collectifs, à des ouvrages encyclopédiques, à des mélanges, interventions à des colloques, chroniques, articles, commentaires de décisions juridictionnelles.

La production scientifique de l'unité répond, dans son ensemble, aux exigences de qualité scientifique propres au champ de la recherche juridique, ainsi qu'en témoigne notamment, la notoriété des supports et éditeurs par lesquels elle est diffusée. Ces publications interviennent dans des revues générales, reconnues et largement diffusées auprès de la communauté scientifique, ainsi que dans des revues techniques et professionnelles (RFDA, JCP Adm., AJDA, Rev. Administration, RFAP, AJCT, AJFP, Revue Pouvoirs, RIDC, RFDC, RFSP, RGDIP, RTDH, Rev. U.E, Rev. drt. UE. RFFP, Jus Politicum).

De surcroît, la production scientifique du CRDT est riche et diversifiée au regard des thématiques abordées (droit administratif général, droit des collectivités territoriales, droit de l'urbanisme et de l'aménagement, droit des transports, droit du patrimoine, droit de l'environnement, théorie du droit, droit constitutionnel, droit parlementaire, droit des libertés fondamentales, droit fiscal, fiscalité et droit public financier, droit international public, relations internationales, droit de la culture, droit de la santé et du médicament, droit de la sécurité, droit public de l'économie, études de genre, droit du handicap, droit comparé, vie politique des États-Unis d'Amérique).

Certaines publications se distinguent par la portée de leur audience, et la notoriété de leur auteur (théorie constitutionnelle, droits et libertés fondamentaux, études féministes, droit vitivinicole, fiscalité et finances, droit de l'aménagement, aménagement et politiques urbaines, droit des collectivités territoriales).

Points faibles et risques liés au contexte

Alors même que le CRDT affiche des projets de colloques (les 40 ans de la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences), et d'ouvrages (la police ; les grands arrêts du droit vitivinicole) permettant de fédérer, en interne, un nombre conséquent de chercheurs, la période évaluée révèle, au contraire, une production scientifique d'ordre, essentiellement, individuel. Jusqu'à présent, la recherche collective, elle aussi de qualité lorsqu'elle existe, n'a pas bénéficié d'une visibilité suffisante.

Un certain nombre de thématiques de recherche développées par les membres de l'unité ne s'inscrivent pas ou s'inscrivent difficilement dans les 3 axes de recherche et ne sont pas représentatives de ces axes (notamment études féministes ; droit de la santé et du médicament ; droit vitivinicole ; droit et littérature/et cinéma). Ceci est d'autant plus dommageable à la cohérence de la production scientifique du CRDT que les publications se rattachant à ces thématiques sont quantitativement importantes.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique de l'unité est abondante. Sur la période évaluée, les chercheurs du CRDT ont produit, en qualité d'auteur ou de coauteur, 23 ouvrages (manuels et monographies), 230 articles, notes et chroniques, ainsi qu'une centaine de contributions à des ouvrages collectifs. Ils ont, en outre, assuré la direction ou codirection scientifique de 34 ouvrages, ainsi que celle de 13 recueils d'actes de colloques.

Les chercheurs du CRDT ont organisé, ou co-organisé 34 colloques (dont 5 de portée internationale, essentiellement en droit vitivinicole). Ils ont, à leur tour, été invités à 14 colloques ou congrès à l'étranger. La très grande majorité des chercheurs du CRDT (environ 25 sur 32) contribue régulièrement à la production scientifique de l'unité par des travaux de qualité, publiés par des revues de référence et des éditeurs reconnus. Les jeunes chercheurs (docteurs fraîchement diplômés, jeunes maîtres de conférences) apportent une contribution non négligeable à la production scientifique de l'unité. Des chercheurs émérites (professeurs des universités émérites), des professeurs associés et chercheurs associés enrichissent également cette production.

Points faibles et risques liés au contexte

Des thématiques (droit vitivinicole ; études féministes ; droit du médicament ; droit et littérature ; droit et cinéma ; relations internationales-monde arabe ; théorie constitutionnelle ; droit international public), des projets et conventions de recherche (RefWar ; *Smart Urban Green* ; POPSU) ne suscitent qu'une très faible dynamique collective, voire aucune. La qualité et la notoriété des travaux, comme celles de leurs auteurs, ne contribuent que très modestement au rayonnement de l'unité elle-même. De surcroît, une telle personnalisation du dispositif laisse apparaître sa grande fragilité lorsque le chercheur concerné vient à quitter l'unité, en cas de mutation notamment (deux exemples récents pour la théorie constitutionnelle et théorie du droit, et pour le droit international public et droit des réfugiés). L'existence de politiques de recherche propres à chacun des trois axes ne transparait pas, alors qu'elles pourraient constituer des outils efficaces permettant d'insuffler un surcroît de coordination et de cohérence.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CRDT met en œuvre la politique de l'Urca en matière de déontologie, d'intégrité scientifique et de science ouverte : charte du doctorat, logiciel anti-plagiat, encouragement à la publication sur la plateforme HAL.

Points faibles et risques liés au contexte

En lien avec l'Urca, la MSHS et l'école doctorale, le CRDT pourrait contribuer au développement de la culture déontologique et de l'intégrité scientifique (ces sujets sont en lien étroit avec des questions juridiques et politiques) par l'organisation de courtes formations, conférences, débats, webinaires en direction des doctorants et des enseignants-chercheurs candidats à l'HDR.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Les interactions de l'unité avec le monde non académique (administration, organisations professionnelles, collectivités territoriales, juridictions) sont nombreuses et suivies, notamment par la voie de conventions de recherche, de partenariats divers et l'organisation de cycles de conférences destinées au grand public. Le financement de thèses par le dispositif Cifre est sous-exploité.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité se distingue par de nombreuses collaborations avec le monde non-académique : association européenne des représentants territoriaux de l'État, direction de l'information légale et administrative, association pour l'analyse écologique du droit ; activités de consultant ou d'expertise juridique (auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat ; de la Cour nationale du droit d'asile ; de la Commission européenne et d'associations européennes).

Un nombre important des membres de l'unité participe à des sociétés savantes.

L'unité a également participé à deux appels à projets lancés par le monde non académique (Union viticole de Sancerre ; Ministère de la transition Ecologique et Solidaire).

Le CRDT a signé une convention Cifre et déposé une demande de bourse Cifre avec la Communauté d'agglomération Grand Reims.

Points faibles et risques liés au contexte

Une seule convention Cifre a été signée pendant la période considérée.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sans objet

Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

La convention conclue avec la DILA conduit le CRDT à engager des recherches relatives à l'accès du public à l'information légale et administrative (recensement des hypothèses dans lesquelles le silence de l'administration vaut acceptation ou refus).

Des conventions et programmes de recherche donnent lieu à la diffusion des résultats de ces recherches auprès des acteurs socio-économiques commanditaires (par exemple en droit vitivinicole ou bien en aménagement et politiques urbaines).

Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet

C - RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'identité du CRDT doit être affirmée et stabilisée afin de parachever la réorganisation engagée en 2016. Une alternative se dégage a priori : réaffirmer, de manière concrète et effective, le thème du « territoire » comme objet scientifique central et fédérateur. Ou bien en faire l'un des trois ou quatre thèmes structurants de la recherche (avec, notamment, « transition écologique » et « culture et patrimoine »).

La politique d'encadrement des doctorants apparaît en voie d'amélioration sur la période évaluée, mais elle mériterait un surcroît d'attention (meilleure circulation de l'information à leur égard et entre eux ; rendez-vous collectifs récurrents avec les enseignants-chercheurs).

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

L'unité pourrait s'appuyer davantage sur ses conventions de coopération pour développer des projets de recherche collective. Dans la perspective de dynamiser la recherche collective, de manière plus cohérente autour des trois axes du centre, l'unité pourrait organiser des colloques annuels transversaux illustrant l'actualité juridique ou politique en lien avec chacun de ces axes.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

L'unité doit réintroduire un surcroît de cohérence dans la production scientifique, en mettant en lumière quelques grandes lignes directrices thématiques. Elle pourrait, notamment, revoir l'organisation et la dénomination des axes de recherche, dominées par une impression de flou et de déconnexion par rapport au

contenu effectif de la recherche. Elle pourrait également instituer de véritables politiques de recherche propres à chacun des trois axes, notamment par la définition collective de projets de recherche en lien direct avec la thématique de l'axe concerné. Certaines thématiques apparaissent isolées (par exemple, droit et littérature/cinéma). Elles gagneraient en visibilité par leur intégration à des réseaux de recherche, voire par l'établissement de liens pérennes avec des institutions culturelles ou des événements (cinémathèques ; festivals ; académies ; associations).

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

La coopération avec les collectivités territoriales, les juridictions, les barreaux situés dans le ressort géographique de l'Urca mériterait probablement d'être approfondie. Le dispositif Cifre pourrait être plus sollicité.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE(S)

Début : 09 septembre 2022 à 08H45

Fin : 09 septembre 2022 à 16H30

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres – Planning entretiens par visioconférence

Evaluation du CRDT – Université de Reims, Champagne-Ardenne Vendredi 9 septembre 2022

8 h 45 - 9 h	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
9 h – 9 h 15	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence du conseiller scientifique.
9 h 15 – 9 h 45	1^{ère} Séquence – 30 minutes Entretien à huis clos avec le directeur de l'unité, Monsieur le professeur Serge Pugeault.
9 h 50 – 10 h 35	2^{ème} Séquence – 45 minutes Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles : Monsieur Christophe Clément, VP Recherche.
10 h 35 – 10 h 45	Pause
10 h 45 – 11 h 45	3^{ème} Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses
13 h 00 – 13 h 30	4^{ème} Séquence – 30 minutes Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.
13 h 30 – 14 h 00	5^{ème} Séquence – 30 minutes Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants.
14 h 00 – 14 h 30	6^{ème} Séquence – 30 minutes Entretien à huis clos avec les personnels d'appui à la recherche (PAR), Mme Stéphanie Ouhibi et Monsieur Fabrice Thuriot.
14 h 30 – 14 h 45	Pause
14 h 45 – 15 h 15	7^{ème} Séquence – 30 minutes Entretien final à huis clos avec le directeur de l'Unité, Monsieur le Professeur Serge Pugeault
15 h 30 – 16 h 30	Entretien à huis clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique
16 h 30	Fin des entretiens

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le HCERES nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Reims, le 20 DEC. 2022

Direction de la recherche et de la
valorisation
Affaire suivie par Karelle MASCRET
03.26.91.86.99
karelle.mascret@univ-reims.fr

Réf : 622 /RECH/NM/KM

Monsieur le président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'université de Reims Champagne-Ardenne à vous remercier pour le temps et l'énergie consacrés à l'évaluation de nos unités de recherche.

Je vous remercie également pour la qualité du rapport d'évaluation ainsi que pour les échanges constructifs que nous avons eus avec le comité du HCERES. Les recommandations et les conseils formulés ainsi que l'intérêt porté au devenir de nos unités nous permettront de mener notre projet scientifique.

Suite à la réception du rapport du HCERES n° DER-PUR230023052 - CRDT – « Centre de Recherche droit et territoire(s) », je vous confirme que l'établissement n'a pas d'observation de portée générale à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.



Le président
Guillaume GELLÉ

Monsieur Thierry COULHON
Président du HCERES

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

